



COUPE VALAISANNE INDIVIDUELLE D'ECHECS 2021/22

Règlement d'organisation

1) BASE

L'édition 2020/2021 de la Coupe Valaisanne Individuelle (CVi) est organisée par RIDDES-ECHECS, selon attribution du mandat par l'Assemblée des Délégués de l'UVE du 04 septembre 2009 et confirmée lors de l'AG d'octobre prochain. Son déroulement est basé sur le règlement de l'UVE pour les compétitions individuelles.

2) MODE DE COMPÉTITION.

2.1 La CVi est une compétition à éliminations directes. Les appariements sont tirés au sort. Ceux de la Ronde Préliminaire et des 1/8 de finales sont dirigées pour les meilleurs joueurs ainsi que pour les junior-e-s qui jouent leurs deux premières parties à domicile avec les couleurs définies lors du tirage.

2.2 Tous les joueurs disputent la Ronde Préliminaire, sauf si le quota d'inscriptions ne permet pas un déroulement arithmétique. Les trois ou cinq meilleurs joueurs, ainsi que le vainqueur de la dernière peuvent alors, en être exemptés. La liste No#6 du classement Elo 2020 fait foi.

3) ORGANISATION

3.1 Les parties se déroulent au local du joueur qui tient les NOIRS. Les junior-e-s disputent les rencontres de la Ronde Préliminaire et des 1/8 de finales à domicile.

3.1.1 Le premier joueur mentionné dans la liste des appariements joue avec les BLANCS et à l'extérieur.

3.2 La finale CVi se déroule à Riddes, le même jour que les finales CVE. Sauf entente des deux joueurs.

3.3 Les parties sont agencées au vendredi soir à 20h00, sauf convention particulière entre les deux joueurs. Si entente, elles peuvent se jouer après la date fixée au calendrier, mais avant le prochain tour.

3.3.1 Le Directeur de jeu doit obligatoirement et préalablement être informé des rencontres reportées ou annulées et ce, par téléphone, mail, SMS, ou WhatsApp.

3.4 Le résultat de la partie doit être annoncé au Directeur de jeu par le vainqueur de la rencontre à l'aide du matériel cité au point 3.3.1.

3.5 La notation de la partie est obligatoire pour les deux protagonistes.

4) CADENCE DE JEU

4.1 Pour la partie principale : 90 minutes + 30 secondes par coups, puis KO.

4.2 En cas de match nul à l'issue de la partie officielle, une seconde rencontre est immédiatement jouée avec les couleurs inversées et avec une cadence de 15 minutes par joueurs. Il sera procédé ainsi de suite (parties de 15 min. avec changement de couleur à chaque fois) jusqu'à la désignation d'un perdant.

5) COMMUNICATIONS

5.1 Les joueurs ayant un e-mail sont avisés par ce biais des appariements et des résultats. Les junior-e-s seront averti-e-s via leurs entraîneurs.

5.2 Une liste des participant-e-s, collée à la feuille Excel des appariements, sera envoyée à tout le monde.

5.3 Toutes les informations relatives à la compétition sont affichées sur le site de l'UVE : www.uve-wsb.ch à l'exception des données personnelles des participants.

5.4 Les joueurs-euses n'ayant pas de réseau informatique chez eux sont informés par téléphone ou via chez leur entraîneur, par le Directeur de jeu.

6) AMENDES D'ORDE (règlement adopté en AG de l'UVE en octobre 2021)

1.1	Annonce tardive d'inscription	10.-
1.2	Retrait d'inscription d'un-e participant-e après délai d'inscription :	
	a) Avant le début de la compétition	20.-
	b) Après le début de la compétition : 2 x le montant d'un forfait	40.-
1.3	Forfait	20.-
1.4	Omission de l'obligation d'inviter à temps l'adversaire	10.-
1.5	Renvoi de match non-approuvé préalablement par la Direction du tournoi	10.-
1.6	Absence d'annonce, annonce tardive ou annonce erronée du résultat	10.-

Plusieurs infractions d'un-e participant-e survenues durant la même édition de la coupe et relevant des chiffres 1.4 à 1.6 seront sanctionnées, dès la 2^{ème} infraction, par le doublement du montant de l'amende.

Les frais de rappel seront facturés.

Les amendes seront infligées par le Directeur du tournoi du CVi et seront facturées par l'UVE.

7) DATE DES RENCONTRES

Les dates suivantes ont été retenues en Assemblée de l'UVE :

Vendredi	05 novembre 2021	Ronde Préliminaire
Vendredi	17 décembre 2021	1/8 de finale
Vendredi	28 janvier 2022	1/4 de finale
Vendredi	18 mars 2022	1/2 finale
Samedi	21 mai ou 04 juin	Finale à Riddes

8) RANKING

Les résultats seront transmis à la Fédération Suisse, par le Directeur de jeu (via J-P Rey arbitre et membre du comité UVE) pour la liste de classement.

Seule, la partie principale en cadence lente sera prise en compte.

Les forfaits ne comptant pas pour les points Elo.

RIDDES ECHECS

Jean-Luc MONNET

Directeur de jeu de la CVi

coupe.echecs.cvi@hotmail.ch

076/811.36.80